



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Medecins

Question écrite n° 46310

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale de ses préoccupations au regard des carences en personnels qu'accuse la médecine scolaire dans la plupart des établissements d'enseignement. Au moment où la prévention des risques sanitaires auxquels sont exposés les jeunes est primordiale, il apparaît que les personnes les mieux à même de remplir cette mission, les médecins scolaires, sont en nombre insuffisant et sont remplacées par des médecins rémunérés à la vacation. En conséquence, il lui demande s'il est envisagé de donner à la médecine scolaire les moyens d'exercer sa mission en créant les postes nécessaires.

### Texte de la réponse

En raison de l'importance des missions confiées au service de promotion de la santé en faveur des élèves, aux termes de la circulaire no 91-148 du 24 juin 1991, un effort significatif a été accompli pour renforcer les effectifs en personnels médicaux. Antérieurement au transfert de la médecine scolaire à l'éducation nationale, intervenu le 1er janvier 1991, le potentiel global en médecins titulaires, contractuels et vacataires était de 1 423 équivalents-temps-plein (ETP) et les personnels rémunérés sur des crédits de vacations représentaient plus de 40 % des effectifs ; à la rentrée scolaire 1996, la médecine scolaire disposait d'un potentiel global de 1 769 ETP, constitué à 67 % par des emplois. Ainsi, depuis la prise en charge de ce service par l'éducation nationale, les moyens en personnels médicaux ont progressé de plus de 24 % et le taux moyen d'encadrement, qui était en 1990 d'un médecin pour 8 700 élèves, est actuellement d'un médecin pour 7 200 élèves. Pour 1997, la loi de finances ne comporte pas de créations d'emplois de personnels médicaux. Il convient cependant de préciser que les réductions d'effectifs imposées par la nécessaire maîtrise des dépenses publiques n'auront pas d'incidence sur le nombre des emplois de médecin inscrits au budget de l'éducation nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bois Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46310

**Rubrique :** Médecine scolaire et universitaire

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 février 1997

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6557

**Réponse publiée le :** 3 mars 1997, page 1076